



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 mai 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	Mme Fadoua LALOUCH
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUÏ	M. Patrick BAUDEMONT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS.

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Gérard DUPIRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais : versement d'une subvention de fonctionnement 2008 et approbation du protocole d'accord 2008-2012 du PLIE

Le projet MDEF pour 2008

Le projet 2008 de la MDEF, comme en 2007, reste structuré autour de trois objectifs :

- l'anticipation des besoins de main-d'oeuvre et en formation des entreprises ;

- l'accès et le retour à l'emploi ;
- le soutien au développement de l'emploi et à la création d'entreprises.

A ce titre, l'année 2007 a permis d'enregistrer des avancées concernant :

- la mise en place et l'animation d'un observatoire départemental de l'emploi et de la formation. Ainsi, un diagnostic territorialisé par territoire dont notamment un éclairage particulier sur le Grand Dijon ;
- la mise en place des points relais et de proximité sur le territoire communautaire et les espaces périurbains et ruraux du bassin d'emploi dijonnais (14 au total et un supplémentaire sur Longvic en 2008) ;
- un premier travail avec les entreprises de l'agglomération avec le recrutement de chargées de relation entreprises, avec notamment comme optique de renforcer le travail sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Outre le secteur privé, cette démarche a été développée auprès de la fonction publique (hospitalière et territoriale notamment) ;
- un pilotage renforcé du PLIE qui a permis d'améliorer le nombre de sorties positives du dispositif et de formaliser le nouveau protocole d'accord 2008-2012.

Pour 2008, l'action de la MDEF s'inscrit au regard :

- des éléments de bilan des avancées et points d'amélioration constatés pour 2007 ;
- de l'évolution de son contexte d'intervention avec l'arrivée de « France Emploi » (fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC).

L'arrivée de « France Emploi » nécessite de trouver une articulation dans les actions à conduire, notamment en terme de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi. En effet, l'hypothèse de la MDEF est que ce nouvel organisme fusionné sera en capacité de répondre à l'ensemble des besoins d'accompagnement du public demandeur d'emploi et principalement sur le territoire de l'agglomération dijonnaise.

Au regard de ce contexte, l'année 2008 doit permettre de poursuivre et amplifier l'action de la MDEF, notamment concernant l'action du volet observatoire et le développement des points relais et de proximité. De plus, il s'agit aussi de repositionner l'intervention de ses agents sur le territoire communautaire autour d'actions concernant :

- le public éloigné du marché du travail, exclusivement au travers de la plate-forme insertion PLIE-IAE ;
- le public salarié nouvellement arrivé sur le territoire et leurs conjoints ;
- les personnes en congé parental souhaitant reprendre une activité professionnelle ;
- les entreprises et le secteur public, notamment au titre de la GPEC ;
- les créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Pour le financement du programme opérationnel 2008 de la MDEF, des demandes de subventions ont été adressées aux services de l'Etat, aux Conseils Régional et Général.

Le protocole 2008-2012 du PLIE de l'agglomération dijonnaise

Le protocole est un accord multipartite qui sera signé entre le Grand Dijon, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général, qui fixe les objectifs stratégiques du dispositif PLIE sur la période 2008-2012.

Au regard de l'évolution du contexte socioéconomique (précarisation de l'emploi, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à développer), le nouveau protocole du PLIE fixe les objectifs quantitatifs suivants :

- 650 entrées, avec pour cible les demandeurs d'emploi de plus de 12 mois, bénéficiaires des minima sociaux, ... ou personnes connaissant des risques d'exclusion et sollicitant un accompagnement ;
- 1 250 suivis (à effectif constant et du nombre de bénéficiaires qui glisseront d'une année sur l'autre) ;
- 350 sorties positives (après 6 mois passés sur un poste de travail, une création d'activité ou une formation qualifiante).

Le nouveau plan d'action pour 2008-2012 s'articule autour de 5 objectifs :

- **trois objectifs stratégiques :**
 - modifier le mode et le type d'orientation sur le dispositif ;
 - développer les relations avec les SIAE, les entreprises, les branches professionnelles et les OPCA ;

- contribuer au développement du capital humain sur le territoire communautaire ;
- **deux objectifs transversaux :**
 - améliorer la construction du parcours du bénéficiaire PLIE ;
 - lutter contre les discriminations.

Dans le nouveau cadre réglementaire relatif à la gestion du FSE, les PLIE peuvent gérer la subvention globale FSE. A ce titre, le GIP de la MDEF, en sa qualité de structure porteuse, en assumera la gestion. Dans cette optique, le GIP MDEF a obtenu dans le cadre de ses négociations avec la DRTEFP, la gestion de deux enveloppes annuelles FSE d'un montant de :

- 500 000 € pour l'axe 3-mesure 1-sous mesure 2, au titre de la mise en place d'actions ;
- 63 000 € pour l'axe 5-mesure 1-sous mesure 1, au titre de l'assistance technique.

Les financements sollicités par la MDEF auprès du Grand Dijon pour 2008

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2008 de la MDEF s'élève à 3 872 630 € dont :

- 2 481 268 € pour la MDEF ;
- 1 391 362 € pour le PLIE.

Dans ce cadre, les participations demandées aux partenaires sont notamment de :

- 2 299 257 € pour l'Etat ;
- 198 600 € pour le Conseil Régional de Bourgogne ;
- 200 000 € pour le Conseil Général de Côte d'Or.

Afin de mettre en place le projet de la MDEF et notamment au titre du PLIE, **il est proposé de verser une subvention pour 2008 de 400 000 €, répartie comme suit :**

- 200 000 € pour le fonctionnement de la MDEF pour :
 - 138 000 € : le financement de 4 postes de référents de parcours ;
 - 30 000 € : la participation à l'action de la plate-forme Emploi AGEFOS CGPME ;
 - 32 000 € pour des actions qui restent à déterminer.
- 200 000 € pour la conduite du programme 2008 du PLIE avec :
 - 16 966 € au titre du financement de la structure de gestion et d'animation (SAG) ;
 - 183 034 € pour le financement des actions de la programmation 2008.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'approuver** le protocole du PLIE 2008-2012 ;
- **d'autoriser** le Président à signer le protocole du PLIE et à verser la subvention 2008 de 400 000 € pour le fonctionnement de la MDEF, ainsi que du programme d'actions 2008 du PLIE ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

19 MAI 2008



Pour extrait conforme,



Publié le **19 MAI 2008**
Déposé en Préfecture le

VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 15 MAI 2008

DIJON, le :

LE PRÉSIDENT 16 05 08

CONVENTION
entre
la Communauté de l'agglomération dijonnaise
et
le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation
du bassin dijonnais

Pour le Président,
le vice-Président,



Entre

la Communauté de l'agglomération dijonnaise - 40, avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président,

d'une part

et

le Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais - 20, boulevard des Gorgets - 21000 DIJON, représenté par Monsieur Michel BACHELARD, Président,

d'autre part

Préalablement à la Convention, il est exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2006. Il a été créé lors de son Assemblée générale constitutive le 16 novembre 2006, à la suite de l'adoption de ses statuts par l'ensemble des membres fondateurs :

- la Communauté de l'agglomération dijonnaise ;
- le Pays de Seine et Tilles ;
- les Communautés de Communes : du Val de Vingeanne, du Mirebellois, de Gevrey Chambertin, de la Plaine Dijonnaise, d'Auxonne - Val de Saône et du Canton de Pontallier-sur-Saône.

L'année 2007 a permis d'enregistrer des avancées au titre du projet de la Maison de l'Emploi et de la Formation. L'année 2008 doit permettre de poursuivre le travail réalisé en lien à des exigences :

- d'explicitation et d'adaptation régulière de la stratégie d'intervention au regard du contexte d'intervention ;
- de renforcement des articulations entre acteurs et entre dispositifs ;
- de développement du lien entre insertion et développement économique, entre publics et entreprises.

AXE 1 : anticipation des besoins de main d'oeuvre et en formation des entreprises

L'observatoire de l'emploi et de la formation a été mis en place en 2007 et a permis ainsi de :

- constituer un outil d'aide à la décision pour la Maison de l'Emploi et de la Formation ;
- formaliser un premier diagnostic territorial avec notamment un éclairage particulier sur le Grand Dijon ;
- formaliser un plan territorialisé pour la conduite d'actions de formation en lien avec le Conseil Régional de Bourgogne.

Objectifs pour 2008 :

- renforcer et amplifier les partenariats avec les acteurs locaux (services de l'Etat, collectivités locales et territoriales, chambres consulaires, ...);
- poursuivre le travail de définition d'une culture commune des enjeux de développement du territoire communautaire par le biais de la mise à jour du diagnostic territorial ;
- accompagner les démarches relatives à la GPEC, notamment dans l'affinement des interventions des chargés de relations entreprises et dans l'aide à la décision des acteurs économiques quant aux orientations stratégiques à conduire dans les politiques de recrutement ;
- parfaire le positionnement des points relais et de proximité MDEF mis en place au regard des besoins du territoire communautaire.

AXE 2 : l'accès et le retour à l'emploi

Le pilotage renforcé du PLIE a permis d'enregistrer en 2007 une augmentation des publics accompagnés et un nombre de sorties positives en hausse. De plus, entre mi 2007 et début 2008, le PLIE a pu formaliser son nouveau protocole d'accord pour la période 2008-2012.

Objectifs pour 2008 :

- articuler les missions et actions conduites sur le territoire de la MDEF avec le nouvel opérateur France Emploi ;
- accompagner les bénéficiaires du PLIE avec une approche plus ancrée sur les besoins des entreprises par un renforcement du travail entre le PLIE et les chargés de relation entreprises de la MDEF ;
- renforcer les partenariats avec notamment les acteurs associatifs de l'emploi et de l'insertion, les SIAE, les OPCA concernant les publics les plus en difficulté notamment au titre des ZUS. Sur ce point, l'enjeu est de renforcer les articulations entre les outils territoriaux en place dans le champ de l'insertion comme la Mission Locale, les Contrat et Projet Urbain de Cohésion sociale mais aussi les clauses d'insertion ;
- poursuivre le travail autour de projets de restructuration de secteurs ré-orientant leur activité économique comme dans le cadre du projet du COPIEVAL.

AXE 3 : le soutien au développement de l'emploi et à la création d'entreprise

Le travail avec le monde du travail de l'agglomération en 2007 a touché le secteur :

- privé avec des visites d'entreprises pour identifier les besoins en compétences, travail qui s'est articulé avec le projet de la plate forme emploi du dijonnais AGEFOS-CGPME ;
- public avec des temps de travail avec les acteurs de la fonction publique (hospitalière et territoriale) pour identifier les besoins de recrutement.

Objectifs pour 2008 :

- accompagner les acteurs locaux (privés et publics) en lien à la mission observatoire et à l'outil de la plate forme AGEFOS CGPME pour gérer l'enjeu de la GPEC en prenant appui sur les ressources humaines du territoire mais aussi en identifiant les modalités de mobilisation de compétences non disponibles localement ;
- appuyer et structurer les initiatives locales (comme les forums emploi) au titre de la mise en relation du monde de l'entreprise et des demandeurs d'emploi ;
- développer le soutien aux créateurs et repreneurs d'activité en articulation avec les acteurs locaux (chambres consulaires, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités, ...).

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au bénéfice de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais.

Article 2 : Financement

Le coût prévisionnel total du budget de fonctionnement de la MDEF pour l'année 2008 s'élève à 3 944 083 € TTC (MDEF-PLIE). Le montant de l'aide financière de la Communauté d'agglomération précisée dans la convention financière est de **200 000 € pour l'action de la MDEF :**

- **138 000 € pour le financement de 4 postes de référents ;**
- **30 000 € pour la plateforme emploi du dijonnais ;**
- **32 000€ pour des actions spécifiques.**

auquel s'ajoutent 200 000 €, destinés au financement des actions du PLIE de l'agglomération, dont la Maison de l'Emploi constitue le support juridique.

Parallèlement, la Maison de l'emploi et de la formation a formulé des demandes de subventions auprès :

- de l'Etat, pour une demande d'avance pour l'année 2008, soit 50 % de 1 794 628 € ;
- du Conseil Régional de Bourgogne pour 198 600 € ;
- du Conseil Général de Côte d'Or pour 200 000 €.

Article 3 : Engagement de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

Par délibération du Conseil Communautaire du 15 mai 2008, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à participer au financement de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais pour l'année 2008.

La somme sera versée selon les procédures comptables en vigueur par la Communauté d'agglomération en une seule fois dès notification de la présente convention afin de ne pas retarder la mise en oeuvre des programmes d'action de la MDEF.

Article 4 : Engagement du GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais

La Maison de l'Emploi s'engage à utiliser la subvention communautaire conformément à l'article 2.

Elle produira à la demande de la Communauté d'agglomération dijonnaise l'ensemble des documents comptables et relatifs à son activité dans les six mois suivant le versement de la subvention. Elle fournira le rapport définitif détaillé d'activité dans les trois mois suivant l'exercice pour lequel la subvention est attribuée, soit au 31 mars 2009. Ces éléments conditionneront le versement de toute nouvelle subvention.

Dans le cas d'une réalisation partielle du plan d'action prévu, le GIP de la Maison de l'Emploi s'engage à rembourser la part de subvention correspondant aux actions non réalisées.

Article 5 : Modalités de suivi et d'évaluation

Le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais s'engage à :

- réaliser une évaluation finale des actions soutenues comme précisé à l'article 2 sur la base d'indicateurs qu'il aura établi dans le cadre du projet ;
- transmettre à la Communauté de l'agglomération dijonnaise tous les éléments nécessaires à la conduite de l'évaluation locale de la Politique de la Ville et notamment du volet emploi insertion;
- informer la Communauté de l'agglomération dijonnaise du planning des principales manifestations et/ou réalisations relatives à l'action ;
- informer la Communauté de l'agglomération dijonnaise de tout changement majeur intervenant dans la réalisation des actions, par rapport à sa définition initiale.

Article 6 : Information et communication

La Maison de l'Emploi s'engage à mentionner l'apport partenarial de la Communauté de l'agglomération dijonnaise lors de toute opération de communication relative à l'action définie à l'article 1 de la présente convention.

Le logo de la Communauté de l'agglomération dijonnaise figurera sur l'ensemble des outils de communication que la Maison de l'Emploi et de la Formation diffusera.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prendra fin le 31 décembre 2008.

Fait en deux exemplaires originaux
A Dijon, le

Pour la Communauté de
l'agglomération dijonnaise

Pour le GIP de la Maison de l'Emploi et de la
Formation du bassin dijonnais

Le Président,

Le Président,

F. REBSAMEN

M. BACHELARD